
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Représentés : 1

Votants: 10

PROCES VERBAL

Séance du 24 octobre 2019

L'an deux mille dix- neuf et le vingt- quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2019, s'est réunie sous la présidence de Stéphane POINEAU, Maire.

Sont présents: Stéphane POINEAU, Sébastien PEYRUSE, Marie- José CLIPET, Gilles AURIOL, Serge GAYE, Françoise DIEF, Jean-Louis PATALUCH, Dominique MARCHAL, Nathalie LEJARD

Représentés: Bénédicte RABILLER par Jean-Louis PATALUCH

Excuses:

Absents: Michel RUIZ

Secrétaire de séance: Nathalie LEJARD, assistée d'Aurélia GUYONNAUD, adjoint administratif

Le procès-verbal du dernier conseil a été transmis à chaque conseiller. Aucune remarque n'a été apportée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rajouter un point à l'ordre du jour :
Délibération pour un Grenelle de la viticulture

DE 2019 028

Objet: Intercommunalité - Adoption du rapport n°3 de la CLECT -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 05 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes Centre et Cœur Médoc,

Vu la délibération n°29 en date du 13 mars 2017 portant création et composition de la CLECT,

Vu la délibération n°96 en date du 25 septembre 2017 désignant les membres de la CLECT,

Vu la première réunion de CLECT en date du 26 septembre 2017, validant les modalités d'organisation de la CLECT,

Vu le rapport n°1 de la CLECT en date du 07 novembre 2017,

Vu le rapport n°2 de la CLECT en date du 03 octobre 2018,

Considérant le rapport n°3 en date du 20 Juin 2019,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CLECT s'est réunie le 20 juin 2019 à Lesparre, afin de rendre compte des travaux en matière des charges liées :

- Adhésion en lieu et place des communes membres auprès de l'AHEC et à la SPA
- Transfert de charges restitution partielle compétence Lecture Publique
- Transfert de charges APS Gaillan et Bégadan
- Transfert de charges relatif à la Maison du Patrimoine de Saint Germain d'Esteuil

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il revient à ce dernier de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport.

Par la suite, le Président de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île devra soumettre aux conseillers communautaires la détermination du montant des attributions de compensation pour chaque commune sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et après lecture du rapport N°3

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'adopter le rapport n°3 de la CLECT en date du 20 juin 2019
- D'arrêter, sur la base de ce rapport l'évaluation des charges conformément au tableau joint en annexe.

DE 2019 029

Objet: RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE -

Monsieur le Maire informe les conseillers que La Poste souhaite renouveler la convention de partenariat avec la Poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de renouveler la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DE 2019 030

Objet: AVENANT À UN CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE -

Vu la demande de la Poste pour le renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale,

Vu la délibération N°2019-029 validant le renouvellement de cette convention par le conseil municipal,

Considérant que le contrat à durée déterminée de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale se termine au 30 août 2020,

Considérant que ce contrat a été signé initialement pour une durée de deux ans,

Considérant qu'il peut être prolongé d'une année pour atteindre la durée maximum de 3 ans,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De prolonger le contrat de l'agent postal communal d'une année, à savoir une fin de contrat au 30 août 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire à rédiger un avenant au contrat actuel en modifiant l'article 1 relatif à la durée du contrat et à signer tous documents s'y rapportant

DE 2019 031**Objet: DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Virements de crédits - BUDGET PRINCIPAL -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60621	Combustibles	97.50	
60622	Carburants	634.00	
60632	Fournitures de petit équipement	100.00	
60633	Fournitures de voirie	3000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4312.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	170.00	
6161	Multirisques	1984.00	
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	1200.00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	327.00	
6533	Cotisations de retraite	240.00	
6554	Contribut° organismes de regroupement	6100.00	
65888	Autres	3.70	
70688	Autres prestations de services		600.00
7087	Remboursement de frais		1300.00
733	Taxes utilisat° services publics, domain		200.00
74127	Dotation nationale de péréquation		1600.00
742	Dot. aux élus locaux		130.00
74718	Autres participations Etat		350.00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°		200.00
7588	Autres produits div. de gestion courante		13788.20
TOTAL :		18168.20	18168.20
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		18168.20	18168.20

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DE 2019 032

Objet: GRENELLE DE LA VITICULTURE -

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la sénatrice de Gironde Nathalie Delattre et le député de l'Hérault Philippe Huppé souhaitent la mise en place d'un Grenelle de la viticulture pour soutenir la filière viticole.

Monsieur le Maire présente un projet de délibération soutenant cette mise en place :
Pour un Grenelle de la viticulture :

L'avenir de la vigne et du vin en France nous concerne tous.

En effet, nous constatons une évolution rapide de la société vers de nouvelles attentes en matière de protection de l'environnement et de traçabilité des produits.

- Les marchés marquent une baisse de la consommation domestique de vin, des nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux concurrents apparaissent.
- Le travail de la vigne change. La main d'oeuvre qualifiée se réduit. Le métier de vigneron devient moins attractif.
- Les aléas du changement climatique entraînent des conséquences sur les récoltes

Ces éléments ont accéléré l'évolution des pratiques :

- La viticulture est devenue plus respectueuse de l'environnement et de la santé humaine,
- Les professionnels de la filière sont plus transparents et en permanence en quête d'améliorations

Ces efforts ne sont pas reconnus. La vigne et le vin sont les cibles de nombreuses campagnes de dénigrement.

Et, pourtant, les vigneron sont aujourd'hui en pointe en terme d'amélioration de pratiques malgré les fardeaux réglementaires et fiscaux.

Plus encore, l' "agribashing" devient l'expression dominante.

La filière vitivinicole française est un acteur économique incontournable.

En fonction de nos terroirs, nous nous adapterons à ces nouvelles situations mais il nous faut réagir ensemble, élus et professionnels.

Les élus de la vigne et du vin proposent, par la voix de leurs co-présidents, un "Grenelle" de la viticulture réunissant tous les acteurs concernés.

Nous proposons donc à tous les acteurs de la filière de saisir cette opportunité et d'exprimer leur accord avec cette initiative.

Après discussion, le conseil municipal décide à 8 voix pour, 1 abstention (Marie-José CLIPET) et 1 voix contre (Dominique MARCHAL) d'approuver cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

- Déploiement de la Fibre :

Monsieur le Maire présente aux conseillers les projets d'implantation de nouveaux poteaux nécessaires au déploiement de la fibre. Monsieur le Maire a validé les demandes concernant le remplacement, le recalage ou l'implantation de nouveaux poteaux à l'endroit d'existants.

Il explique qu'il n'a pas validé certaines demandes concernant des créations d'implantations aux endroits où aucun câble aérien n'existe. Il a demandé à ce qu'une pose en enfouissement soit étudiée dans la mesure où les bas-côté concernés sont vierges de toute construction et enherbés. Nous attendons le retour d'Orange.

- Marché hebdomadaire :

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'association qui avait organisé le marché des producteurs Fest'Oyons cet été a pris rendez-vous avec lui pour lui exposer un autre projet.

il s'agirait de mettre en place un marché hebdomadaire en réunissant des producteurs locaux.

L'association gérerait les exposants et toute l'organisation. En contre-partie la collectivité pourrait appliquer un forfait tarifaire à l'association pour l'utilisation du domaine public et de l'électricité.

Les conseillers pensent que ce projet peut être intéressant à condition de bien fixer certaines conditions : tarifs, organisation matérielle, nettoyage du lieu après les marchés, droit de regard de la collectivité sur le choix des exposants ...

- Françoise DIEF informe qu'une voiture, Renault Clio grise, est stationnée sur la place du village. des personnes l'ont amené en la poussant à cet endroit et elle n'a pas bougé depuis. Monsieur le Maire va la signaler à la gendarmerie.

- Françoise DIEF expose aux conseillers qu'il y a des problèmes d'évacuation d'eau dans les fossés derrière chez les maraîchers jusqu'à l'écluse. Les maraîchers ont fait intervenir une entreprise pour des travaux de drainage du terrain qu'ils louent. Les buses et têtes de pont ont été abîmées et des débris ont été laissés dans le fossé : branches, morceaux de béton ... Jean-Louis PATALUCH demande à ce que la mairie rédige un courrier pour leur demander de nettoyer. Ce fossé doit être entretenu et ce n'est pas à la mairie de nettoyer après leurs travaux. Monsieur le Maire les rencontrera pour leur demander de ramasser les débris dans le fossé et de réparer la tête de pont. Jean-Louis PATALUCH explique que le bassin derrière chez Monsieur BOSC est trop envasé.

- Nathalie LEJARD informe que la MFR recrute une personne qui pourrait encadrer et former 16 jeunes dans la maintenance des bâtiments et qui s'occuperait également de l'entretien des bâtiments de la MFR.

- Gilles AURIOL demande quand la réunion pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde aura lieu. Monsieur le Maire enverra un mail pour fixer une date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.